

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23

avons dû donner avis dans la note du 1^{er} Coust, que le montant de fr. 500 payé par M^{rs} Grabis pour deux années d'avances fut entre vos mains et ait été versé au compte des pauvres infirmes à Jérusalem, veuillez exprimer notre reconnaissance à M^{rs} Grabis. Conformément à votre désignation, nous avons calculé les fr. 20 qui vous revenaient sur le décompte de vos dépenses et de vos perceptions pour la Terre Sainte, comme votre contribution de Mahasib et Barfeel à l'occasion de Paris, et nous vous remercions très chaudement de votre bienveillance envers les malheureux confrères de la Terre Sainte. Agréez M^{rs} l'assurance de notre considération très-distinguée.

Même

Même

Amsterd. ce 17 Adar 5579.

Aussi agréable que me sont toujours vos lettres, je dois cependant vous avouer franchement, que le contenu de M^{rs} Honoré du 9^o Coust. m'a très vivement affecté, et que j'en suis sûr que vous faites une application irrégulière de mes communications en date du 1^{er} Coust, dont le but était de vous servir de décharge auprès de M^{rs} Grabis et je voulais y éviter de dire davantage, sachant que vous ne desirer pas qu'il y soit fait mention des affaires de vin et que d'ailleurs les affaires particulières entre M^{rs} Bonatar et M^{rs} Lehman ne puissent convenablement figurer dans une lettre d'office. Vous avez fourni des vins à M^{rs} Lehman, ce qui est une affaire tout-à-fait personnelle et ne regarde rien aux Présidents des Schidim etc., et ainsi de votre décompte vous assignez à la Caisse de la Terre Ste, ce que M^{rs} Lehman vous doit pour le vin; par conséquent le Président des Schidim etc. doit signer la remise de cet argent.

Je trouve que cette explication soit assez claire, et j'espère qu'elle vous satisfait. D'ailleurs la Commission du vin vous a été donnée en mon absence par M^{rs} E. Oppenheimer et je ne saisis pas au juste, pour qui il a été destiné. Hier matin j'ai appris, qu'il a été distribué en partie pour mon usage, pour celui de votre frère et haut absent en Autriche, et j'ai pas encore pu signer la remise de la part et de M^{rs} Penzance, et j'ai fait encaisser la répartition qui m'en est restée. J'ai donc vu l'acte de la remise des thermes de ma lettre du 1^{er} Coust, et que je ne puis servir dans mes lettres officielles que dans la conformité aux livres administratifs et que en outre j'ai déjà éprouvé, que dans l'encaissement de vos envois de vin, la réduction aient été faite à différents titres. Cependant le tout ne signifie rien, et c'est ce que nous que la Correspondance soit conforme aux livres administratifs que j'ai employé les termes indiqués. De toute c'est bien indifférent si vous faites des remises en argent pour la Terre Ste, ou si vous assignez à la Caisse la réception de ce que vous avez à demander pour du vin. Veuillez donc, Monsieur, tranquilliser votre conscience, et vous tenir convaincu, que l'argent sera dûment et promptement encaissé à la Caisse des pauvres.

Aujourd'hui l'administration a reçu une lettre de la part de votre Consistoire, qui satisfait à la vue des documents remis, a fait liquider les fr. 600 livrés par feu M^{rs} Ab. Lopez Diaz, pour lesquels l'administration a reçu un Mandat sur cette place et l'extrait des dispositions Con^o Carnantes ou Testateur, auxquelles l'oy se tiendra strictement l'administration enverra dans ces jours la décharge de cette affaire à votre Consistoire. Toutefois je me suis encore de cette occasion, mon cher M^{rs} Bonatar, pour vous exprimer ma gratitude personnelle de vos bontés en presq^{ue} absent, et de vous voir, que vous déployez en faveur de la Terre Sainte, dont vous êtes le représentant sur votre place et les environs. Votre humanité ne manquera point d'ajouter sur votre tête et sur votre postérité les bénédictions supérieures, qui sont la source unique de toute félicité terrestre. J'ai l'honneur de vous saluer cordialement.

43
 misère et leurs souffrances ont été aggravées d'une manière effrayante
 par des événements locaux funestes et qu'actuellement la détresse s'aggrave
 leurs as. Cette considération, nous en sommes persuadés Messieurs
 attirera vos bontés aux souffrants, et nous sommes sûrs de ce que
 vous voudrez toujours concourir pour alléger leurs souffrances.
 Nous avons l'honneur Messieurs de vous adresser l'assurance répétée
 de notre considération très distinguée - Le Président des Pèlerins
 et Amalgame etc

N^o 254
 Messieurs de Rothschild Frères Amsterdam le 4 Mars 1839
 à Paris.

Nous sommes à répondre votre honneur du 28 février dernier et en
 répondant en silence à qui se trouve réglé, nous en avons pris note
 de ce que vous avez bien voulu nous reconnaître en 14/20, 85
 au produit à 253 de p 561, 36 x 20 de convention parties pour notre
 compte à votre maison honori de Vienne. Nous avons l'honneur de
 vous remettre ci contre

| | | | |
|------|--------|----------------|------------------------|
| 6500 | à p 28 | Avril prochain | tu votre maison honori |
| 4000 | " | 4 | id Mond: A. J. Stern |
| 140 | " | 30 | Mars Mess: de Pilsde |

ensemble 10, 640. - en Paris. G. J. Godechaux

dont vous voudrez bien faire saigner les entrées et nous en reconnaître
 aux échéances. Vendredi dernier nous avons eu l'avantage de recevoir
 votre lettre la lettre que Monsieur de Cachelot Consul - Général
 de France en Egypte, nous a adressée par votre entremise. Nous
 vous en remercions Messieurs, nos remerciements des vos soins obligés
 mais nous avons remarqué, que la dite lettre ne contenait que des
 phrases générales sans énoncer aucun fait positif. Notre correspon-
 dance directe de la Terre Sainte arrivait au point d'aujourd'hui, nous com-
 mençons que rien n'a été encore été fait positivement dans l'af-
 faire des pillés de Saffet en 1834, et qu'aucune indemnité n'a
 été versée ni leur aient été restitués, qu'au contraire Soliman Pacha
 traînait cette affaire en longueur, pour qu'à la fin les réclamants
 y trouvaient de la difficulté contre. Nous connaissons Messieurs
 qu'en pareilles circonstances, nous sentons le besoin d'aider de nous
 villes remontrances à Messieurs les Consuls - Généraux en Egypte pour les
 engager à mettre un terme à ces injustices. C'est au comble de malheur la dette
 la plus effrayante régnait en Egypte ce qui ne contribue pas peu à rendre plus critique
 la situation des nos malheureux compatriotes en Terre Sainte. Notre correspondance
 directe nous communique en outre que le nommé Joseph Ben Arigdon
 Pensché ait été victime de mauvais traitements et de l'Etat, aggravé de sa part
 par les barbaries commises en lui par le Turc Achmet Bey à Jérusalem
 vous pourrez donc juger que suite imminente vous avez rendu aux
 Israélites de la Terre Sainte en appuyant notre demande de satisfac-
 tion auprès de Monsieur le Comte Medem Consul - Général de Russie
 en Egypte. Monsieur de Medem a déjà eu la bonté de répondre à nos lettres
 amicales, au nous donnant l'assurance de ce qu'il fait soigneusement in-
 struction de cette affaire et qu'il demanderait satisfaction. Cependant
 le décès du malheureux est venu aggraver les circonstances, et nous

prohiberous et evenement triste à la connaissance de M^r le Comte de
 de Russie, car, si de pareilles brutalités resteraient impunies, elle ne
 deviendrait que trop fréquente et l'existence des malheureux Jera-
 sites en Terre S^{te} en serait compromise.
 Nous avons cru devoir vous communiquer ces détails, Messieurs,
 & nous avons l'honneur de se

N^o 255 Grand Jacob Moses Ravn en T^h M^r Amst^r 19 Oct^r 5599

N^o 256. Amst^r 5 Mars 5599

A Monsieur le Comte de Medem
 Conseiller de la Cour & Consul général de S. M. l'Em-
 pereur de Russie ^{aupres du Vice Roi} d'Egypte &c. &c. &c.
 à Alexandrie.

Monseigneur!

Nous avons eu l'honneur de vous écrire le 12. Février
 sous N^o 220) par la présente nous venons vous faire communiquer, Mon-
 seigneur, que selon les nouvelles reçues ultérieurement de Jérusalem,
 le malheureux Joseph Ben Aigdor Gottlieb Pinschi de Bor-
 namiesh en Russie, a succombé aux souffrances et ~~est allé~~
~~à~~ ~~trouvé~~ de l'asile ^{par} ~~au~~ tombeau! Depuis les maltraitements
 et persécutions, qu'il a dû souffrir de la part du Turc
 Achmet Zivel, son état maladique est devenu de plus
 en plus alarmant, et il ne s'était levé de son lit de dou-
 leur qu'une seule fois ^{que} pour faire ses dévotions à la syna-
 gogue de sa communauté. — Ce n'est que trop à présu-
 mer, que sa mort ^{présentement} ~~s'~~ ait été ^{accélérée} par les violences
 endurées et ~~qu'elle~~ fournit la triste preuve jusqu'à quel
 point la brutalité a été portée envers lui. L'humanité
 offensée s'indigne, si l'innocente ^{immolée} ~~afreuse~~ ne s'était pas ven-
 gée, et c'est dans vos affections bienveillantes à ce sujet et
 dans la circonstance, que l'outrage a été commis sur un

45
objet loyal de votre puissant Souverain, que nous puissions la conviction positive de ce que vous ferez énergiquement traiter cette affaire et veiller à ce justice y soit faite.

~~Le défaut de~~ ^{si} un pareil attentat restait sans punition, des forfaits semblables ne deviendraient que trop fréquentes et la haine et l'intolérance trouveraient un champ libre aux persécutions.

599
Nous osons donc, Monseigneur, Vous recommander bien chaudement à persister dans ce que ^{réparation satisfaction} ~~parties~~ y soit rendu.

En même temps nous avons l'honneur de Vous exposer que selon nos renseignements ultérieurs, l'affaire entre le vénérable Rabbim Jraël et le nommé Salomo Marklot à Jérusalem n'est point du tout ^{manicé} traitée par Mons^r Votre Agent à Jaffe de la manière, que Vous avez eu la condescendance de nous donner à entendre par Votre office honorée en date du ¹¹/₂₉ Novembre 1838 N^o 46; mais qu'au contraire Mons^r Votre Agent, prévenu en faveur de Salomo Marklot par des basses menées que nous ne raconterons pas mais que ^{vous} nous réjurons à Vous dénoncer, tâche à donner une tournure ^{opposée} différente à cette affaire en s'y conduisant d'une manière entièrement arbitraire pour faire transférer le titre de Vekil à son protégé au détriment du vénérable Rabbim Jraël. Vous-même, Monseigneur, avez daigné de prodiguer des éloges mérités à ce digne fonctionnaire; et ~~vous~~ ^{vous} conservez, qu'en mesure des sacrifices que nous portons au bien-être de nos coreligionnaires opprimés de la Terre Sainte, nous devons persister dans ce que leurs intérêts locaux sont confiés à des mains habiles et éprouvées. L'administration du vénérable Rabbim Jraël est devant nous; elle a toujours été loyale et impartiale et sans tâche; c'est par cette raison ^{uniquement}

16
sous aucune condition nous ne lui retirerons l'administration
des services considérables, qui par votre entremise sont envoyés aux
nâclités de la Terre Sainte. ^{Permettez nous donc de} ~~vous nous tenons strictement~~
ment aux termes de votre office honorée, persuadés que nous fom-
mes que vous ferez donner les ordres nécessaires pour prévenir la
nécessité de machinations contraires.

Monseigneur! Nous craignons trop vous fatiguer de nos réclamations
fréquentes, mais le cœur nous saigne à l'aspect des maux qui ac-
cablent les malheureux Israélites en Palestine et nous ne pouvons
retenir nos plaintes, au risque même ~~de~~ de vous en importuner.
Des flaux combinés de tout genre, pillage, tremblement de terre,
maladies affreuses sont venus ^{affliger} accablés les infortunés, la disette ronge
leurs os, la misère la plus atroce ^{les} absorbe, et cependant la voix de
l'humanité, de la justice, a été trop lente pour se faire entendre,
et toutes sortes d'intrigues sont entamées par l'avidité et la venalité
des fonctionnaires, pour entraver la liquidation de leurs réclames
du pillage en 1894, dont la justice et l'équité ont été reconnues
il y a bien long-temps. On nous a même communiqué, ^{le fonctionnaire} que ~~celui-ci~~
~~egyptien~~, auquel cette affaire est confiée, ait l'intention, de
la traîner ~~cette affaire~~ en longueur, jusqu'à la fin ^{les Israélites - mêmes}
y trouveraient dégoût et ^{se contenteront à tout prix.} ~~de non satisfaction.~~ Cette telle conduite est politique
elle n'est ni juste ni humaine ^{ou non applicable à} ~~et~~ nos temps (la politique marche
main en main avec la justice et l'humanité! D'ailleurs, si ces in-
dennités n'étaient pas liquidées aux réclamants, leur situation
serait rendue la plus critique, & toute leur existence compromise).

D'après les démarches généreuses que vous avez déjà faites en faveur
de leur cause et la protection que vous ne refusez jamais à l'op-
primé, nous espérons, Monseigneur, que vous voudriez accueillir
favorablement votre prière, et que vous daignerez ~~vous saisir~~
de cette affaire ^{et porter remède} d'une manière efficace ^{et prompt} pour ~~un~~ ^{la} justice.

Je prie, Monseigneur, vous honorer par votre réponse obli-
geante et agréer l'assurance renouvelée de notre consi-
dération très-distinguée. ~~et de votre plus parfait dévouement~~
La liquidation de cette affaire a été confiée à Mr. Lapi, Représentant Israélite en Egypte & l'intermédiaire du
Consul de Jérusalem, et il en occupe depuis long-temps. Ce fut donc, à notre jugement, une demande inadmissible
que celle que votre Agent a faite à Jérusalem au R. J. de lui remettre les documents relatifs, vu que ce fut à lui
qu'il appartenait à terminer les différends. Le R. J. ayant eu remis les papiers en question à Mr. Lapi
ne pu se conformer aux exigences de Mr. G. Agent, du reste comme c'est Mr. L. qui s'est donné tant de
travail dans cette affaire, fut conforme à la justice, que l'honneur de la Laminas lui est dû de même. Dieu
ne nous a liquidation ne se fasse pas trop long-temps attendre.

f. 382 mit

12.15
31.45
40.5
26.45
40.5

26.45
4
7/2
10-1215
2
3 1005
2 81
40

Handwritten musical notation with notes and stems.

12 4500 / 3750

2200
555
1170
1220

8001
7



6.000
2.166,3
12976
10250
1087
135.8
32.8
12200
6127.60
13063.80
3.30
7206.41

170.59
6.772
3139

Fragment of text from the adjacent page on the left, including words like 'on', 'iste', 'bm.', 'la', 'abing', 'i'a', 'no', 'mer.', 'me', 'conge', 'ix de', 'e', 'alite', 'es', 'ues', 'nair', 'de', 'mes', 'litique', 'che', 'in', 'tion', 'e.', 'locut', 'Disapion', 'op.', 'illir', 'isiz', 'hie.', 'oble', 'nsi', 'essant', 'ite da', 'inrasidie', 'sol à lui', 'Mr Lapi', 'tant de', 'ne. Dem



1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23

f. 382 mit

12.15
31.45
40.5
26.45
40.5

26.45
4
7/2
10-1215
2
3 1005
2 81
40

Handwritten musical notation with notes and stems, including some numbers like 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40, 45, 50, 55, 60, 65, 70, 75, 80, 85, 90, 95, 100.

2200
595
1170
1220

12 4500 / 3750
70

8001
7



6.000
2.166,75
3836
12976
10250
1087
135.8
32.8
122.92
6127.60
13063.80
3.30
7306.41
378
182
176.59
6.772
3139

יד בן צבי יד בן צבי יד בן צבי יד בן צבי יד בן צבי